

AFFAIRE N° 3 - Renouvellement du contrat pour l'exploitation du Stade de la Redoute.

Sur la demande de Monsieur le Receveur, Monsieur le Maire soumet au Conseil le renouvellement du contrat pour l'exploitation du stade de la Redoute.

Après l'exposé du Maire, à l'unanimité le Conseil décide la reconduction du présent contrat dans toutes ses clauses et conditions jusqu' au 31 Décembre 1965

Approuvé,
St. Denis, le 20 Octobre 1965,
Pour le Préfet,
Présent, en mission,
Le Secrétaire
général, signé: J. Duchard.